

(Annexe 1)

AVENANT au Contrat de travail

Le contrat de travail conclu le « », entre d'une part, « » ci-après l'employeur, et, de l'autre, « », ci-après l'employé, est modifié comme suit :

Autres conditions : l'employé accepte que ses données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de sécurité sociale, conditions contractuelles, etc.) soient traitées par l'employeur et par les personnes, entreprises et institutions agréées, ainsi que leurs auxiliaires aux fins d'établissement d'un dossier et d'une carte de contrôle d'accès au chantier. L'employé dispose du droit d'accès au fichier et du droit de rectification, conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles applicables.

Le présent avenant entre en vigueur le jour de la signature de l'employé

Pour accord :

Lieu, date :

Lieu, date :

Signature de l'employé

Signature de l'employeur

.....

.....